

LES CONGRÈS DU MRAP

Albert Lévy raconte les différentes étapes de la réflexion du Mouvement qui approche des quarante ans

Albert LEVY : A dire vrai, l'organisation de congrès est une pratique relativement récente dans le MRAP. Le Mouvement s'est créé le 22 mai 1949 par une "Journée nationale contre le racisme", et pendant plus de quinze ans, cela a été notre forme annuelle de rassemblement. Après la guerre, il s'agissait surtout de montrer que tous les mouvements de pensée condamnaient le racisme. On invitait beaucoup de personnalités et de représentants de tous les courants d'opinion. C'était plus des journées d'études, de grandes machines avec beaucoup de beau monde, un grand moment de profession de la foi antiraciste. A ce moment, le Mouvement était plutôt un mouvement national d'opinion, sans grande implantation locale, un peu comme SOS-Racisme aujourd'hui. La partie organisation était fondue dans la journée, on élisait le Conseil national.

Au fil des ans, cependant, la partie concrète des journées a pris de plus en plus d'importance. Des commissions travaillaient sur les problèmes brûlants. A partir de 1959, date du projet de loi contre le racisme, une commission s'est réunie à chaque journée pour examiner les progrès de la procédure visant à faire adopter la loi. On a dû, dans les dernières années, faire la "journée" sur deux jours. Au même moment, dans le milieu des années soixante, le mouvement se développait en province et sur le terrain, se structurait. De sorte que lorsqu'en 1967 l'ONU a décidé d'instituer le 21 mars une Journée mondiale d'action contre la discrimination raciale, décision, par parenthèse, à laquelle nos journées d'action n'étaient pas étrangères, nous avons commencé à tenir des congrès spécifiques du MRAP. La

forme des journées d'action rassemblant largement autour du MRAP devenait un peu lourde et risquait à terme de tourner en rond. Cependant, il ne faut pas méconnaître leur rôle. C'est en particulier grâce à la commission qui avait planché sur le Proche-Orient, lors de la dernière journée en 1966, avec l'aide notamment de responsables des étudiants musulmans, que nous avons pu prendre facilement une position très claire et unanimement reconnue lors de la guerre des six jours en 1967.

Une fois le principe des congrès admis, ils ont pris de plus en plus d'importance, en liaison avec le développement des comités locaux, l'élection des délégués par les comités, etc...

Y-a-t-il eu des congrès plus marquants que d'autres ?

Albert LEVY : Sans doute. Ainsi celui de 1973 qui est intervenu après l'adoption par le Parlement de la loi contre le racisme. On y a beaucoup travaillé sur les implications concrètes de cette décision. C'est de cette époque que date l'importance prise par les avocats dans le Mouvement. On s'est aperçu que le vote de la loi mettait en évidence le racisme : une multitude de faits et de pratiques racistes, qui jusque là restaient dans l'ombre parce que les victimes encaissaient le coup sans espoir de réparation, sont venus au grand jour.

Celui de 1977 aussi, qui a décidé du changement d'intitulé du Mouvement, intégrant l'antisémitisme dans les autres formes de racisme. Au delà du changement de titre, c'était la prise en compte d'une évolution historique. On en a beaucoup parlé dans le Mouvement.

Plus près de nous, le congrès de 1982 a été l'occasion d'une définition plus précise de notre champ d'intervention. On a débattu de la nécessité d'ouvrir la lutte contre le racisme aux autres formes de discrimination : sexisme, exclusion des homosexuels, des handicapés. Après de longs débats, en présence de représentants des personnes concernées, le congrès a décidé, pour plus d'efficacité, de cantonner la lutte du Mouvement à la lutte contre le racisme stricto sensu, sans préjuger de son soutien ponctuel à d'autres causes. Même effort de précision sur l'amitié entre les peuples, défini comme le terme opposé du racisme, et de limiter l'action du Mouvement à la lutte contre les discriminations rencontrées par des peuples, des ethnies, des minorités, plutôt que d'adhérer en tant que mouvement à toutes les luttes de libération dans le monde.

Enfin, récemment à Pantin, en 1985, le congrès a décidé de soutenir la revendication du droit de vote pour les immigrés à toutes les élections.

Les leçons de notre histoire, c'est que nous avons l'avantage, et je dirais presque le handicap, dans le monde actuel, d'être un mouvement démocratique. Nos dirigeants sont élus par les militants, pas décrétés tels par les médias. L'histoire du MRAP, c'est toute celle du mouvement associatif en France, qui est l'un des derniers espaces de liberté, l'un des derniers endroits où l'on peut dire non au consensus général. Il nous faut préserver cette démocratie et cette liberté.

Propos recueillis par J.M. Ollé.